



Mis en ligne le 15/04/2024 à 13h48

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-075-267500338-20240415-D2024\_006-D

Délibération n° D2024-006  
Approbation du Compte de Gestion de  
l'exercice 2023

## COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 28 mars 2024, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles du 13ème Arrondissement.

- Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu le décret n° 83-838 du 22 Septembre 1983 portant modification du décret N° 69 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

### DELIBERE

**Article 1er** : Le Compte de Gestion de l'exercice 2023, en concordance avec le Compte administratif 2023, est approuvé.

**Article 2** : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France,
- la Trésorerie Principale de Paris.
- Direction des Affaires Scolaires

Jérôme COUMET  
Président de la Caisse des Ecoles